



**Jean-Claude CARLE**

Sénateur de la Haute-Savoie

Vice-Président de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication

## Communiqué

21 octobre 2016

### Je salue la décision du Conseil Constitutionnel

Je n'ai pas pour habitude de commenter les décisions d'une juridiction, qui plus est lorsqu'elles émanent du Conseil Constitutionnel. Je me dois de les respecter.

Je note cependant avec satisfaction que la plus haute juridiction de la République, après avoir rendu caduc le mariage forcé entre Thonon-les-Bains et les Collines du Léman, vient de déclarer contraire à la Constitution le paragraphe 2 de l'article L213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, la décision du représentant de l'Etat de rattacher la commune nouvelle de Talloires-Montmin à l'Agglomération d'Annecy, contre l'avis unanime des élus concernés, qui veulent rejoindre la Communauté de Communes des Sources du Lac, est abrogée.

Pour ma part, j'ai toujours affirmé, et notamment lors de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Savoie, que l'intercommunalité ne se décrète pas, ne s'impose pas, mais se contractualise et se bâtit au quotidien. Pour preuve, les collectivités du Bas-Chablais, des Collines du Léman et la Ville de Thonon-les-Bains, dans une démarche concertée, créeront au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une communauté d'agglomération.

L'Etat doit être un facilitateur, et respecter, lorsqu'elle est légale et cohérente, la volonté et la décision des élus, qui tiennent leur légitimité du suffrage universel.

**Contact presse :**

Tél : 04.50.77.30.98

Fax : 04.50.68.41.32

E-mail : [jean-claude.carle@wanadoo.fr](mailto:jean-claude.carle@wanadoo.fr)

Blog : [www.jeanclaudecarle.fr](http://www.jeanclaudecarle.fr)

Twitter : [@JC\\_Carle](https://twitter.com/JC_Carle)

Facebook : Jean-Claude CARLE